

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 37

☀
AUBERVILLIERS
●

N°058

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MAI 2022

L'AN deux mille vingt-deux, le 19 mai, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 13 mai 2022, s'est réuni Hôtel de ville à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaients présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, LESERRE Jose, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, FAUCHEUX Gilbert, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre yves, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaients absents : GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Miguel MONTEIRO
Madame Zakia BOUZIDI
Monsieur Philippe ALLAIN
Madame Christiane DESCAMPS
Monsieur Alain DESCAMPS
Madame Maryse EMEL
Monsieur Lewis CHARTIER
Madame Margaux HOUIS
Madame Mizgin OZHAN
Madame Marie Amelie ANQUETIL
Madame Fatima YAOU
Monsieur Zishan BUTT
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR
Madame Nabila DJEBBARI

Madame Ling LENZI
Monsieur Jose LESERRE
Monsieur Samuel MARTIN
Madame Marie-francoise MESSEZ
Monsieur Dominique DANDRIEUX
Monsieur Michel HADJI-GAVRIL
Monsieur Pierre SACK
Madame Kourtoum SACKHO
Monsieur Damien BIDAL
Madame Marie-pascale REMY
Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Madame Katalyne BELAIR
Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Secrétaire de séance : Patricia LOE

Direction des Ressources Humaines et Relations Humaines/Service
Développement des Compétences

OBJET : Créations d'emplois

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Karine FRANCKET,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment ses articles 162 et 167 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret 2015-1912 du 19 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels ;

Vu les comités techniques du 4 février et du 8 avril 2022 ;

Vu la délibération n°28 du 24 mars 2022 relative au Budget principal de la Ville d'Aubervilliers ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant la nécessité de prendre en compte les besoins de la collectivité ;

Adoption à l'unanimité par 39 pour , 12 se sont abstenus(Sofienne KARROUMI, Katalyne BELAIR, Jean jacques KARMAN, Safia BOUCHA, Pierre yves NAULEAU , Fatima YAOU , Zishan BUTT, Evelyne YONNET-SALVATOR, Anthony DAGUET, Soizig NEDELEC, Yonel COHEN-HADRIA, Nabila DJEBBARI)

DELIBERE :

DECIDE la modification du tableau des emplois pour prendre en compte les suppressions d'emplois permanents suivants :

- 7 emplois permanents à temps complet d'adjoint administratif
- 1 emploi permanent à temps complet de rédacteur
- 4 emplois permanents à temps complet d'adjoint technique
- 1 emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise
- 1 emploi permanent à temps complet de technicien

- 1 emploi permanent à temps complet d'agent social

DECIDE la modification du tableau des emplois pour prendre en compte les créations d'emplois permanents suivants :

- 2 emplois permanents à temps complet ouverts aux cadres d'emplois des adjoints administratifs (adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe)
- 9 emplois permanents à temps complet ouverts aux cadres d'emplois des rédacteurs (rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe, rédacteur principal de 1^{ère} classe)
- 4 emplois permanents à temps complet ouverts aux cadres d'emplois des attachés (attaché, attaché principal, attaché hors classe)
- 1 emploi permanent à temps complet ouvert aux cadres d'emplois des animateurs (animateur, animateur principal de 2^{ème} classe, animateur principal de 1^{ère} classe)
- 6 emplois permanents à temps complet ouverts aux cadres d'emplois des techniciens (technicien, technicien principal de 2^{ème} classe, technique principal de 1^{ère} classe)
- 1 emploi permanent à temps complet ouvert aux cadres d'emplois des ingénieurs (ingénieur, ingénieur principal, ingénieur hors classe)
- 1 emploi permanent à temps complet ouvert aux cadres d'emplois des aides-soignants (aide-soignant de classe normale, aide-soignant de classe supérieur)

DECIDE la modification du tableau des emplois pour prendre en compte les créations d'emplois non permanents suivants :

- 1 emploi à temps complet dans le cadre d'un contrat de projet, dont la rémunération sera fixée en référence à un grade du cadre d'emplois des rédacteurs
- 1 emploi à temps non complet dans le cadre d'un contrat de projet, dont la rémunération sera fixée en référence à un grade du cadre d'emplois des psychologues.

PRECISE que les emplois créés dans le cadre d'un contrat de projet, dont la rémunération est fixée en référence aux cadres d'emplois des assistants sociaux éducatifs est également ouvert aux cadres d'emplois des psychologues ;

PRECISE que le recrutement dans l'un des grades prévus entraîne automatiquement la suppression des autres ;

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à recruter des agents contractuels

sur ces emplois faute de candidatures de fonctionnaires ;

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à recruter au titre de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour occuper un emploi permanent (quel que soit le temps de travail) Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi précitée ;

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document afférent à ce dossier ;

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces agents seront inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice en cours ;

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département, au titre du contrôle de légalité ;

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 01/06/22
Accusé en préfecture :
93-219300019-20220519-lmc124817-DE-1-1
Publiée le : 01/06/22
Certifiée exécutoire : 01/06/22

Le Maire,
Karine FRANCKET



TABLEAU DES EMPLOIS 2022

Catégorie	Cadre d'emploi	Postes permanents au TEB	Création d'emploi	Suppression d'emploi
Emplois fonctionnels				
	DGS	1		
	DGA	5		
Filière administrative				
C	Adjoints administratifs territoriaux	279	2	7
B	Rédacteurs territoriaux	106	9	1
A	Administrateur hors classe	1		
A	Administrateurs territoriaux	5		
A	Attachés territoriaux	155	4	
Filière animation				
C	Adjoints d'animation territoriaux	109		
B	Animateurs territoriaux	32	1	
Filière technique				
C	Adjoints technique territoriaux	453		4
C	Agents de maîtrise territoriaux	44		1
B	Techniciens territoriaux	44	6	1
A	Ingénieurs en chef territoriaux	6		
A	Ingénieurs territoriaux	17	1	
Filière médico-sociale				
B	Auxiliaires de puériculture territoriaux	60		
B	Aides soignants territoriaux	3	1	
A	Educateurs territoriaux de jeunes enfants	15		
B	Techniciens paramédical territoriaux	4		
A	Cadres territoriaux de santé paramédicaux	2		
A	Infirmiers en soins généraux territoriaux	15		
A	Médecins territoriaux	4		
A	Psychologues territoriaux	9		
A	Puéricultrices territoriales	9		
A	Sages femmes	1		
Filière culturelle				
B	Assistants conservation patrimoine et bibliothèque territoriaux	1		
A	Bibliothécaires territoriaux	1		
A	Attachés conservation du patrimoine territoriaux	1		
A	Conservation du patrimoine territoriaux	1		
Filière sportive				
C	Opérateurs territoriaux des APS	1		
B	Educateurs territoriaux des APS	27		
A	Conseillers des APS territoriaux	1		
Filière sociale				
C	Agents sociaux territoriaux	6		1
C	ATSEM territoriaux	163		
A	Assistant socio-éducatifs territoriaux	56		
A	Conseillers socio éducatifs territoriaux	1		
Filière police				
C	Agents de police territoriaux	45		
B	Chef de service Police municipale	1		
Sans filière				
	Sans cadre d'emploi (médecins- dentistes, pigistes, collaborateurs de cabinet)	51		
	Sans catégorie (surveillant-e-s point école)	35		
	Total postes au 01/01/2022	1770	24	15
	Total postes au 18/05/2022	1779		